3 OBJECTIFS

1

FAVORISER L'EMPLOI
DES JEUNES

2

MAINTENIR LES SENIORS
DANS LEUR ACTIVITÉ
OU EN RECRUTER

3

ASSURER LA TRANSMISSION
DES COMPÉTENCES ET
DES SAVOIR-FAIRE

RETROUVEZ
DES INFORMATIONS
PRATIQUES SUR

www.contrat-generation.gouv.fr

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES

• Pour ce qui concerne l'accord :
les services de la DIRECCTE/DIECCTE
de votre région (services du Ministère du Travail)

• Pour bénéficier de l'aide :
contactez Pôle emploi au

ENTREPRISES
ARTISANS
COMMERÇANTS
39 95 (0,15€/min)

LOWE STRATÉUS DICOM - n° T13-89-1 - PE 9918

CONSTRUISONS
ENSEMBLE
LE NOUVEAU MODÈLE
FRANÇAIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

LE CONTRAT DE GÉNÉRATION

EMPLOYEURS
DE 50 À 299 SALARIÉS

EMBAUCHEZ
ET BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE
DE L'ÉTAT

CG
contrat de génération

pôle emploi

CONSTRUISONS
ENSEMBLE
LE NOUVEAU MODÈLE
FRANÇAIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

LE PRINCIPE

Négociez un accord d'entreprise sur
- l'intégration durable des jeunes
- le maintien en emploi des seniors
- la transmission des savoirs et des compétences

À défaut d'accord, vous pouvez élaborer un plan d'action de l'employeur

S'il y a un accord de branche « Contrat de génération » étendu dans votre branche d'activité, vous avez directement accès au contrat de génération

EMBAUCHEZ UN JEUNE

en CDI,
de 16 ans à 25 ans
(jusqu'à 30 ans
s'il est reconnu
travailleur handicapé)

MAINTENEZ UN SENIOR

de 57 ans et plus
(de 55 ans et plus
s'il est reconnu
travailleur handicapé
ou s'il s'agit d'une
nouvelle embauche)

et bénéficiez d'une aide de 4000 € par an pendant trois ans. (soit 12 000€)

LES AVANTAGES

> UNE AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT : 4000 € PAR AN PENDANT 3 ANS

SOIT L'ÉQUIVALENT DE :

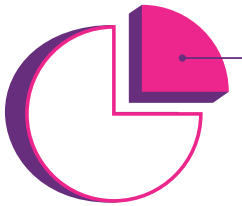

Environ un quart du salaire brut du jeune
(au niveau du SMIC)

> Une aide au diagnostic et à l'action pour réussir le contrat de génération dans votre entreprise

POUR CONNAÎTRE LES CONDITIONS D'APPLICATION :
www.contrat-generation.gouv.fr

QUATRE ÉTAPES

1

Vous avez négocié un accord d'entreprise ou à défaut établi un plan d'action

Vous êtes couverts par un accord de Branche

2

Recrutez un jeune en CDI et identifiez le senior maintenu dans l'emploi

3

Déposez votre demande d'aide à Pôle emploi grâce au formulaire présent sur le site www.contrat-generation.gouv.fr

4

L'aide vous est versée tous les trimestres